

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le quatorze janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'EVELLYS, les membres du conseil municipal proclamés élus, se sont réunis à Remungol sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mme AMIOT-BOTUHA Carole, Mme BELLEC Aurélie, M. CADORET Philippe, M. CORRIGNAN Gérard, M. DOLO Jean-Noël, M. FRANCOIS Patrice, Mme GUEHENNEUX Fanny, M. GUILLEMET Jacques, Mme HUMEAU Pauline, M. JEGOUX Christian, Mme JEHANNO Emma, Mme JOSSO Jacqueline, M. LE BOT Jean-Pierre, M. LE CLAINCHE Laurent, Mme LE CLEZIO Nelly, M. LE MOING Christophe, Mme LE NEDIC Jeanne, M. ONNO Jean-Marc, M. SAMY Hugues

Absents ayant donné procuration :

Mme LEVINÉ Christelle à Mme LE NEDIC Jeanne
Mme LE GOFF Delphine à M. ONNO Jean-Marc
Mme ROBIC Fabienne à M. FRANCOIS Patrice

Absents :

Mme BOUCICAUD Marie-Laure
M. GUIGUENO Fabrice
M. KERVARREC Stéphane
Mme RIO Sophie

nombre de conseillers en exercice	26
nombre de présents	19
nombre d'absents	4
nombre de votants	22
procurations	3
Quorum	14

Ouverture de séance

Désignation secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal désigne Mme AMIOT-BOTUHA Carole en qualité de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal

Après lecture individuelle du procès-verbal du conseil municipal du 2 décembre 2021, le conseil municipal adopte le compte rendu de la séance du 2 décembre 2021.

POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Approbation du procès-verbal

Après lecture individuelle du procès-verbal du conseil municipal du 13 décembre 2021, le conseil municipal adopte le compte rendu de la séance du 13 décembre 2021.

POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ORDRE DU JOUR

1- Évènements familiaux élus et personnels

M. CORRIGNAN précise que le 13 mai 2016, le conseil municipal avait délibéré pour la création d'un protocole concernant la publication d'avis de décès et autres frais concernant les élus et les agents.

Il est proposé aux conseillers municipaux le protocole suivant :

Publication d'un avis d'obsèques et prévoir des fleurs dans les cas suivants :

- Décès de l'élu en place, de son conjoint, de ses parents et enfants ;
- Décès d'un agent en place, de son conjoint, de ses parents et enfants.

Publication d'un avis d'obsèques dans le cas du décès d'un ancien maire ou adjoint.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le protocole ci-dessus ;
- Autorise M. le maire à effectuer les démarches nécessaires à la mise en place de l'exécution des formalités lors du décès d'un élu, d'un agent, d'un ancien élu et de leurs proches telles que définies ci-dessus ;
- Autorise M. le maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	0

2- Donation par Madame LE CLAINCHE de sa part de propriété A0149 située à Moustoir-Remungol

M. CORRIGNAN rappelle que le sujet a été évoqué à plusieurs reprises ces derniers mois, en raison du caractère dangereux de l'habitation située au 4 rue du Stade à Moustoir-Remungol, il a été demandé aux propriétaires la réalisation de travaux de mise en sécurité.

Lors de cette procédure, les propriétaires avaient exprimé leurs volontés de faire donation de la propriété à la commune.

Par délibération en date du 5 février 2021, le conseil municipal avait approuvé cette donation.

Cependant, le décès de M. KRAFFE, parvenu avant la décision du juge des Tutelles, n'a pas permis l'aboutissement de ce dossier.

Mme LE CLAINCHE, l'ex épouse de MR KRAFFE souhaite maintenir sa donation de sa demi part de la propriété à la commune.

Au vu de l'article L 2242-1 du CGCT, « le conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune ».

19h20 : Arrivée de M. LE CLAINCHE Laurent.

Le conseil municipal, après délibération :

- Valide la donation à la commune de Mme LE CLAINCHE sur la moitié indivis de la propriété ;
- Autorise M. le Maire à signer tout document en lien avec cette donation.

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0

3- Effacement des réseaux des rues de la Métairie et des Lavandières à Naizin

M. CADORET expose le travail de M. ONNO avec Morbihan énergies pour réaliser un coût estimatif à la réalisation de l'effacement des réseaux rue des Lavandières et de la Métairie à Naizin pour 15 points lumineux :

Montant total prévisionnel des travaux	
Réseaux électriques	202 668 €
Réseaux éclairage public	47 806 €
Infrastructures télécom (hors câbles)	72 717 €
TOTAL	323 191 €

La participation de Morbihan énergies est de 52% soit 168 515 € HT, soit un reste à charge pour la commune de 154 675 € HT (à ajouter à l'estimation 24 105 € de TVA récupérable par la commune).

Après délibération, le conseil municipal :

- Valide la continuité du projet d'effacement des réseaux des rues des Lavandières et de la Métairie ;
- Autorise M. le maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0

4- Remboursement d'une pénalité instituée à une entreprise dans le cadre de la rénovation des écoles

M. CADORET évoque qu'une pénalité de retard de 1 400 € a été appliquée à l'entreprise DELALANDE sur le lot 4 « Menuiseries bois » pour les travaux sur l'école publique de Moustoir-Remungol.

Mais considérant que le délai global de fin de chantier a été respecté, il propose que cette pénalité lui soit remboursée.

Les conseillers municipaux, après délibération :

- Acceptent que la pénalité soit remboursée à l'entreprise DELALANDE pour un montant de 1 400 €.

POUR	21
CONTRE	0
ABSTENTION	1

5- Refacturation d'un entretien d'une parcelle privée

Mme LE NEDIC expose que des plaintes de voisins ont été formulées, concernant le manque d'entretien du terrain situé 7 rue du Bâtiment à Remungol, c'est pourquoi la décision d'intervenir immédiatement a été prise.

Il y a lieu de refacturer à M. Nicolas MERLE le coût pour l'entretien de son terrain privé, soit 432 € TTC.

Le conseil municipal, après délibération :

- Valide la refacturation de cet entretien de parcelle à M. Nicolas MERLE ;
- Valide la démarche juridique ;
- Autorise M. le maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Délégations du Conseil Municipal au Maire

❖ Marchés publics :

- Lotissement des Tisserands :
 - 1^{ère} tranche : négociation en cours pour les lots Voirie et Espace Verts.
 - 2^{ème} tranche : le marché devrait être lancé rapidement.
- Station d'épuration : lot n°3 voirie KALON TP, avenant pour un nouveau prix. Montant de l'ancien marché 29 647.80 € HT. Nouveau montant 42 231.80€ HT (la voirie définitive a été réalisée à la place de la voirie temporaire en raison des flux du chantier).
- ALSH : relance des lots : gros œuvre, charpente, électricité et chauffage, pour absence d'offres.

❖ Autorisations d'urbanisme :

- Permis de construire pour la station d'épuration déposée le 23 novembre 2021.
- Autorisation de travaux pour l'installation de chauffages à la salle des sports a été déposée le 17 décembre 2021.

Autres questions diverses

- ❖ Groupama : passation d'une convention pour une mutuelle communale au même titre que la mutuelle proposée par AXA.
- ❖ Centre Morbihan Communauté : commissions intercommunales.
Information sur la nouvelle composition des commissions, et la position des conseillers d'Evellys.
 - Projet de territoire : un séminaire des élus était prévu le 22 janvier 2022, mais est reporté en raison du contexte sanitaire au 26 février 2022 à la salle la Maillette à Locminé.
- ❖ Mercredi 9 mars 2022 à 20h : DOB avec JMS Schmitt

Compte rendus

- ❖ Social : une famille a été rencontrée ce matin pour la place disponible au domicile partagé de Moustoir-Remungol.
- ❖ Mme JOSSO demande s'il y a une réunion sur les centres bourgs ?
Une réunion avec SemBreizh et le bureau municipal a lieu lundi 17 janvier 2022.
- ❖ Le Bulletin est en cours d'impression, ils seront disponibles d'ici la fin de semaine prochaine.
- ❖ Bâtiments :
 - Logement de Mme DESMAISON (N) : ancienne mairie. Des devis sont en cours pour la réfection du logement.
 - Chapelle de Ste Brigitte : les travaux de réparation des fissures ont été réalisés.
 - Église de Moustoir-Remungol : la réfection de la porte du Beffroi a été réalisée.
 - Chauffage de la salle des sports : le planning suit son cours.
 - Local des services techniques : le projet est en cours de révision. Le local des services techniques de Moustoir-Remungol pourrait être mis à disposition d'un artisan.
- ❖ Voirie :
 - Les panneaux d'informations sont installés, mais sont en attente des branchements.
 - Participation citoyenne : les panneaux ont été installés aux entrées de bourg. De nouvelles réunions seront organisées avec la gendarmerie.
- ❖ Environnement et agriculture :
 - Camping-car Park est rencontré le 20 janvier 2022, pour la finalisation du chantier.
Celui-ci devrait pouvoir débiter fin février pour une durée d'un à deux mois.

- ❖ Effacement des réseaux :
 - Rue du Cotty se termine fin janvier 2022.

Dates

Bureau municipal : Lundi 17 janvier 2022 à 18h30 à Naizin

Conseil municipal : Vendredi 25 février 2022 à 19h00 à Moustoir-Remungol

Commission :

22-jan	10h	Moustoir-Remungol	Commission environnement, agriculture et zone de loisirs
--------	-----	-------------------	--

Fin à : 22h10